

**MAIRIE**  
DE  
**MONTAIGUT-LE-BLANC**

1, place Amouroux  
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC  
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05  
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : [mairie.montaignulleblanc@gmail.com](mailto:mairie.montaignulleblanc@gmail.com)  
Site : [montaigut-le-blanc.fr](http://montaigut-le-blanc.fr)



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 SEPTEMBRE 2024**

**PRESENTS** : Julien GUILLAUME, Marie-Pierre AMOUROUX, Maurice LEVET, Karine CHAMBEAUD, Jérémie JACQUART, Christelle MONIER, Philippe MOUGEL, Marilynne Namyst.

**PROCURATIONS** : Michel SAUVADET a donné procuration à Jérémie JACQUART  
Fabienne BEUGER a donné procuration à Julien GUILLAUME

**ABSENTS** : Karine BOURDE, Rémi CHOLLEY

Secrétaire de séance : Marie-Pierre AMOUROUX

Ouverture de la séance à 20H00

**REPRISE DU CAMPING**

Le maire rappelle que le gestionnaire actuel du camping mettra fin à son contrat au 1<sup>er</sup> octobre. Il propose au Conseil de saisir l'opportunité d'un changement de gérant pour limiter l'ouverture des espaces nus du camping aux mois de juillet et août, et que le camping redevienne accessible aux habitants les dix autres mois de l'année (soit de septembre à juin), pour offrir ainsi un véritable parc municipal. Il fait part également de son souci d'ouvrir davantage le camping sur la rivière, devenue presque invisible à cause de la végétation, alors que celle-ci est peu accessible par ailleurs.

Concernant un repreneur potentiel, le groupe FRERY, spécialisé dans les campings nature, a été conseillé par les gérants actuels. Le maire a contacté son directeur et celui-ci est venu visiter le camping fin juillet. Il a estimé que le terrain était beau et intéressant mais que les chalets devront être restaurés et qu'un gros travail d'élagage est à prévoir, ce qui impliquerait selon lui un montant de la redevance annuelle revu à la baisse.

En cas de nouvelle délégation de gestion, le maire rappelle qu'une remise sur le premier loyer annuel sera nécessaire, comme cela a été appliqué à chaque fois.

Rémi CHOLLEY, conseiller municipal impliqué dans le tourisme, s'est dit convaincu du potentiel du camping et de l'intérêt de la commune à en reprendre à moyen terme la gestion directe. Après plusieurs visites, il a évalué à 9 000€ le montant des dépenses nécessaires pour la remise en état des chalets, celui du fond étant particulièrement abimé.

Le maire détaille un autre modèle de gestion possible : gestion intégrale des chalets confiés à une agence immobilière, gestion minimale des espaces nus en juillet et août par des salariés municipaux en CDD de quatre mois (pour assurer la remise en état), et mise en location à l'année l'appartement dédié jusqu'ici au gérant du camping. Pour vérifier la faisabilité de ce modèle, il explique avoir contacté des agences immobilières du secteur : l'une d'elles serait intéressée contre une redevance de 25% des loyers. Une autre estimera le loyer annuel de l'appartement.

Le maire propose au Conseil de reporter à sa prochaine réunion le vote d'un nouveau modèle d'exploitation du camping, pour laisser à chacun le temps d'analyser la situation.

Par ailleurs, le maire expose au Conseil que le gérant actuel du camping lui a communiqué la liste du matériel qui sera à vendre à l'issue de la résiliation de la convention. Il fait part de la liste et propose de se limiter aux deux pièces indispensables, la machine à laver et le sèche-linge professionnels, achetés d'occasion pour 1 800 € il y a deux ans. Le gérant actuel propose leur cession pour un montant total de 1 500 €.

Après avoir délibéré, le Conseil DECIDE à l'unanimité de donner tous pouvoirs au maire pour acquérir ces deux pièces au nom de la commune pour un montant total de 1 500 €.

### **COMPOSITION DU JURY POUR LA NOUVELLE ECOLE**

Le maire rappelle qu'un appel d'offres municipal pour la construction d'une nouvelle école est en cours. Le choix des projets nécessite la constitution d'un jury composé de quatre membres du Conseil municipal et de deux représentants professionnels, ainsi qu'éventuellement de personnalités extérieures. Julien Guillaume, Marie-Pierre Amouroux, Philippe Mougel, Karine Chambeaud sont candidats comme membres titulaires du jury.

Marilyne Namyst et Rémi Cholley sont candidats comme membres suppléants.

Le maire explique que Benjamin Revire et Sarah Tapissier, tous deux architectes installés à Saint-Julien, se sont portés volontaires pour contribuer bénévolement au jury.

Plusieurs élus municipaux proposent de solliciter également Dominique Désirée, architecte du CAUE, ainsi que Nicolas Nuger au titre de personnalité extérieure, celui-ci s'étant impliqué dans le projet depuis le début.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la composition du jury de désignation du projet pour la construction de nouvelle école comme suit :

Membres titulaires en tant qu'élus municipaux : Julien Guillaume (président du jury), Marie-Pierre Amouroux, Karine Chambeaud et Philippe Mougel (Membres suppléants : Rémi Cholley et Marilyne Namyst).

Membres titulaires en tant que représentants professionnels : Benjamin Revire et Dominique Désirée (Membre suppléante : Sarah Tapissier).

Membre titulaire en tant que personnalité extérieure : Nicolas Nuger.

Le conseil municipal décide également à l'unanimité que le jury sera réuni une première fois le 8 novembre à 14h pour sélectionner au moins trois candidatures parmi tous celles reçues, puis le 29 janvier 2025 à 13h pour le choix final du projet retenu.

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS LES P'TITES BOUILLES D'LA COUZE**

Le maire, Julien Guillaume, indique au Conseil que l'association de parents d'élèves LES P'TITES BOUILLES D'LA COUZE sollicite la subvention annuelle que la commune accorde aux associations. L'association a fourni ses statuts, comptes et bilans financiers. Conformément au nouveau règlement mis en place concernant le montant des sommes allouées et eu égard aux nombreux événements publics organisés sur la Commune (et dont le Conseil salue l'organisation), le maire propose d'allouer à l'association une subvention de 250 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'allouer une subvention de 250 € à l'association de parents d'élèves LES P'TITES BOUILLES D'LA COUZE.

### **DELIBERATION MODIFICATIVE DE BUDGET**

Le maire indique au Conseil qu'il avait négocié avec TERRITOIRE D'ENERGIE (ex SIEG) le report en 2025 du paiement des travaux d'enfouissement de réseaux réalisés route des Moulins entre la Visade et l'Escargot. La somme correspondante n'a donc pas été prévue au budget 2024. Malgré cet accord, deux factures viennent d'être reçues pour ce chantier. Le maire propose néanmoins de les régler dès maintenant : non seulement la Commune dispose de la trésorerie nécessaire pour cela,

mais surtout le règlement de ces factures permettrait d'atteindre le plancher de dépenses (le quart du montant total allouable) qui déclencherait le versement de près de 70 000 € de subventions attribuées par les Petites cités de caractère.

Le maire propose au Conseil de procéder sans attendre au règlement des deux factures du SIEG d'un montant total de 35 540 €. Pour cela, il propose de réduire l'opération Traverse de bourg de la section d'investissement de la somme de 35 540 € et d'affecter ce montant à l'opération SIEG.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité de prélever la somme de 35 540 € de l'opération Traverse de bourg et de l'affecter à l'opération SIEG.

#### **FONDS DE SOLIDARITE DU DEPARTEMENT**

Le maire expose au Conseil que le Département a mis en place un fonds de solidarité pour venir en aide aux personnes en difficulté pour le règlement de leurs dettes portant sur les dépenses énergétiques. Ce fonds est financé par le Département mais également par les contributeurs volontaires (dont les communes).

Le Département sollicite donc, sur la base du volontariat, une aide de la part de la commune, indiquant par ailleurs que leur intervention a permis de soutenir deux foyers de la commune pour un montant total de 505 €. Le Maire propose de voter le principe de la participation de la commune au fonds de solidarité et de fixer le montant de cette participation à 200 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (une abstention : Christelle Monier) la participation de la Commune au Fonds de Solidarité et adopte à la majorité (une abstention : Christelle Monier) le montant de cette participation à 200 €.

#### **REMBOURSEMENT D'ACHAT DE FLEURS**

Le maire expose au Conseil que Marie-Pierre AMOUROUX a dû faire l'avance de 101,90 € pour l'achat de deux bouquets de fleurs offerts au nom de la Commune pour le départ en retraite de Nathalie GUILLAUME, enseignante à l'école communale, et pour le départ de Marie-Claire GOUTAGNY, employée communale intervenant à l'école. Il propose donc que cette somme lui soit remboursée par la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à neuf voix pour et une abstention (Marie-Pierre AMOUROUX) de rembourser à Marie-Pierre AMOUROUX la somme totale de 101,90 €.

#### **CONVENTION AVEC LE CLUB RETRAITE SPORTIVE DU PAYS DE MONTAIGUT**

Le Maire propose au Conseil de solliciter le club de randonnée pour procéder à l'entretien des chemins de randonnée de la commune deux fois par an, moyennant le versement d'une somme de 200 €. Après avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition et donne tous pouvoirs au maire pour conclure cet accord pour le montant proposé.

#### **DEDOMMAGEMENT POUR LES DEFIBRILLATEURS**

Le maire rappelle qu'une somme forfaitaire de 80 € par an est actuellement versée aux propriétaires des compteurs électriques sur lesquels sont branchés les défibrillateurs de la commune. Or les tarifs d'électricité ont augmenté depuis deux ans, dans des proportions variables selon le fournisseur d'électricité de chacun. Il propose donc de modifier les conventions pour prévoir un dédommagement annuel calculé à partir de la consommation maximale d'un défibrillateur et selon le tarif payé par chaque habitant.

Après avoir délibéré, le conseil DECIDE à l'unanimité de modifier les conventions en ce sens.

## QUESTIONS DIVERSES

### *MATERIEL DU BAR HOTEL*

La proposition de rachat du matériel du bar hôtel par la Municipalité pour 3 700 € sera soumise au tribunal le 17 septembre prochain. En cas d'acceptation, il n'y aura plus aucune objection à la clôture de la liquidation de la société. Le maire rappelle que c'est l'objectif du rachat du matériel par la commune, afin de permettre enfin la reprise de l'établissement.

### *RACHAT ANTICIPE DES MURS DU BAR HOTEL*

Une dernière vérification de la validité de la licence IV est encore en cours par le notaire mais une signature peut être envisagée à compter du 15 octobre prochain.

### *JOURNEES DU PATRIMOINE*

La découverte du site des caves de Saint-Julien sera au programme pour la première fois des journées du patrimoine, le week-end du 21 et 22 septembre. Le samedi après-midi, le maire fera visiter le site des caves de Saint-Julien toutes les heures, passant le relai au bout d'une demi-heure à Thomas Bernard, habitant de Saint-Julien et ancien président de Chauve-Souris Auvergne. L'autre partenaire est Mons Acutus, en charge de l'accueil et des éventuelles visites complémentaires. La publicité de l'événement a été volontairement limitée pour ne pas attirer trop de visiteurs en raison de l'aspect exigü des caves.

### *ETUDIANTS DE L'ECOLE D'ARCHITECTURE*

Les étudiants de l'école d'architecture de Clermont-Ferrand séjourneront à Montaigut dans le cadre de leur projet d'étude à compter du 16 septembre. La Municipalité leur offrira un apéritif de bienvenue le mardi soir pour permettre des échanges entre élus et étudiants, et ces derniers organiseront à leur tour un temps d'échange avec les habitants le jeudi à 19h en salle des fêtes de Montaigut.

### *POINT TOURISME A LA POSTE*

Le point tourisme nouvellement installé à la mairie a attiré un bon nombre de vacanciers en villégiature dans le camping.

### *DEVIATIONS ET ROUTES SECONDAIRES PENDANT LES TRAVAUX DE LA TRAVERSE DE BOURG*

Après débats sur les déviations possibles pour les habitants de la commune durant les travaux de réfection du centre bourg en 2025, le Conseil décide la création en octobre d'un groupe de travail réunissant divers habitants concernés et impactés par ces travaux pour étudier les chemins et alternatives permettant de limiter les désagréments causés par le chantier.

La séance est close à minuit.

La secrétaire de séance,  
**Marie-Pierre Amouroux**

